Commune
de
SCHUTTRANGE

Grand-Duché de Luxembourg

# REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

## du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schuttrange

Séance du 16 novembre 2026

**Présents :** Claude MARSON, bourgmestre
Serge EICHER, Conny NEY, échevine

Alain DOHN, secrétaire communal

**Objet : Modification temporaire d'un règlement de circulation communal**

### Le collège des bourgmestre et échevins

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 6 juillet 2004 modifiant la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement grand-ducal du 6 juillet 2004 modifiant l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement général de circulation modifiée du 30 septembre 2009 de la commune de Schuttrange ;

Vu la nécessité de l'occupation d'une voie de circulation dans la rue du Luxembourg à Schrassig pour le montage d'une grue de chantier ;

Considérant que la durée du chantier est inférieure à 72 heures et qu'en conséquence, un règlement temporaire peut être voté par le collège des bourgmestre et échevins sans accord préalable ni approbation des ministères compétents ;

**arrête u n a n i m e m e n t**

**Art. 1° Le 17 novembre 2026, de 6h30 à 17h00, la circulation dans la rue du Luxembourg à Schrassig est réglementée comme suit :**

| Signal routier | Disposition routière appliquée | Tronçon concerné |
|---|---|---|
|  | **Le signal A,4b indique un rétrécissement d'un seul côté** | **Au niveau de l'immeuble n° 27** |
|  | **A, 16a - Signalisation lumineuse Approche d'un tronçon de voie publique où la circulation est réglée par des signaux colorés lumineux.** | |

**Art. 2° Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.**

Pour expédition conforme,
Schuttrange, le 16 novembre 2026

Ainsi délibéré à Schuttrange, date qu'en tête.
(suivent les signatures)

Administration Communale SCHUTTRANGE

Claude MARSON
Bourgmestre

c.s. Alain DOHN
Secrétaire communal